



## Synthèse du bilan de l'animation des sites Natura 2000 « Plaine des Maures » (ZPS, FR9310110) et « Plaine et massif des Maures » (ZSC, FR9301622) pour la période 2015-2017 et présentation du programme d'actions prévisionnels pour les trois prochaines années

### Bilan de l'animation pour la période 2014-2017

#### Les Contrats Natura 2000

Pour la période 2016-2017, **323 225 €** ont été alloués aux contrats Natura 2000 sur le site de la plaine et du massif des Maures. Environ 173 000 € de contrats sont prévus pour l'année 2018 (prochain appel à projet FEADER « Contrats Natura 2000 ») soit un total de **503 000 € alloués pour les contrats Natura 2000 pour la période 2014-2018 (septembre) sur 800 400 € initialement prévu**. Les contrats ont été déposés par trois structures (synthèse pour la période 2016-2017):

- **la Communauté de communes Cœur du Var : 171 888.21 € éligibles** sur 98.26 ha (180 300 € initialement prévus) pour les mesures F22708 et A32305R du DOCOB partie Plaine des Maures (Réalisation du débroussaillage manuel sur les secteurs riche en tortue d'Hermann & Débroussaillage manuel des tronçons des ruisseaux et des mares temporaires sur les coupures de combustibles avec exportation des matériaux hors ruisseaux)
- **l'ASL Suberaie Varoise : 98 273.89 € éligibles** sur 12.8 ha (145 000 € prévus initialement) pour la mesure F22703 du DOCOB partie Massif des Maures (Mise en œuvre de régénérations dirigées en faveur du Chêne liège) et **5 575.68 € éligible** sur 0.76 ha (0 € prévus initialement) pour la mesure A32306P et R du DOCOB partie massif des Maures (Chantiers de réhabilitation, plantation et chantiers d'entretien d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets).
- **Ville de Sainte-Maxime : 47 488 € éligible** sur 20,3 ha (0 € initialement prévu) pour les mesures A32304R du DOCOB partie « Massif » (Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts) et la mesure A32305R du DOCOB partie « Plaine » (ouverture de parcelles abandonnées par l'agriculture et maintien de l'ouverture).

#### Les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques)

Un PAEC a été élaboré par le Syndicat Mixte du Massif des Maures en 2015 et validé pour la période 2016-2020. 18 MAEC sont listées dans ce PAEC dont 4 en lien avec l'activité pastorale, 3 en lien avec l'arboriculture, 3 en viticulture et 2 avec la biodiversité. Une convention entre le SMMM et le CERPAM de délégation de l'animation de ce PAEC pour les mesures liées au pastoralisme a été passée pour la période 2015-2017. Elle sera réitérée pour la période de septembre 2018 à septembre 2021 (programme d'actions prévisionnel). Aucune animation n'a été réalisée par les autres acteurs concernés.

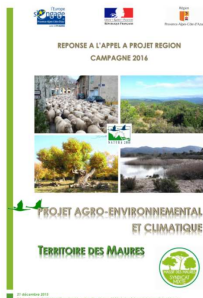


Tableau 20 - Liste des MAEC localisées proposées à la contractualisation sur le territoire du PAEC des Maures

N° de la mesure	Code de la mesure*	Sous-zone à enjeu concernée	Type de couvert	Intrus de la mesure	Objectif de la mesure	Engagements initiaux mobilisés	Montant max. de la mesure
1	PA_MAO2_HE01	Biodiversité	Surfaces en herbe	Amélioration de la gestion pastorale	Maintien des zones à vocation pastorale composées d'une mosaïque de milieux	HERBE_09	75.44 €/ha/an
2	PA_MAO2_HE01	DFCI	Surfaces en herbe	Ajustement du chargement	Ajustement de la pression de pâturage afin d'éviter la dégradation de la flore et des sols par tassement	HERBE_04	75.44 €/ha/an
3	PA_MAO2_HE02	Biodiversité	Surfaces en herbe	Gestion pastorale avec travail complémentaire en zones fermées	Mise en place de travaux complémentaires au pâturage par des interventions manuelles et/ou mécaniques sur des zones riches par les lignus	HERBE_09 HERBE_10	75.44 + 103.04 = 178.48 €/ha/an
4	PA_MAO2_HE03	Biodiversité	Surfaces en herbe	Gestion pastorale avec ouverture en zone de déprise	Réaliser des travaux mécaniques d'ouverture pour la remise en état de zones pastorales	HERBE_09 OUVERT_01	75.44 + 246.76 = 322.20 €/ha/an**
5	PA_MAO2_HE04	DFCI	Surfaces en herbe	Gestion pastorale avec ouverture en zone de déprise	Réaliser des travaux mécaniques d'ouverture pour la remise en état de zones pastorales	HERBE_09 OUVERT_01	75.44 + 246.76 = 322.20 €/ha/an**
6	PA_MAO2_HE04	DFCI	Surfaces en herbe	Gestion pastorale avec ouverture en zone de déprise	Réaliser des travaux mécaniques d'ouverture pour la remise en état de zones pastorales	HERBE_09 OUVERT_01	75.44 + 246.76 = 322.20 €/ha/an**
7	PA_MAO2_HE04	DFCI	Surfaces en herbe	Gestion pastorale avec ouverture en zone de déprise	Réaliser des travaux mécaniques d'ouverture pour la remise en état de zones pastorales	HERBE_09 OUVERT_01	75.44 + 246.76 = 322.20 €/ha/an**
8	PA_MAO2_HE04	DFCI	Surfaces en herbe	Gestion pastorale avec ouverture en zone de déprise	Réaliser des travaux mécaniques d'ouverture pour la remise en état de zones pastorales	HERBE_09 OUVERT_01	75.44 + 246.76 = 322.20 €/ha/an**
9	PA_MAO4_VE01	Eau	Arboriculture	Entretien des vergers haute-tige et prés-vergers	Mise en place d'un couvert herbacé pérenne sur les sols tassés nus dans l'inter-rang sous vergers afin de réduire les risques d'érosion du sol, de lessivage ou de ruissellement	COUVER_03	182.61 €/ha/an
10	PA_MAO4_VE01	Biodiversité	Arboriculture	Entretien des vergers haute-tige et prés-vergers	Mise en place d'un couvert herbacé pérenne sur les sols tassés nus dans l'inter-rang sous vergers afin de réduire les risques d'érosion du sol, de lessivage ou de ruissellement	MILIEU_03	450 €/ha/an
11	PA_MAO4_VE02	Eau	Arboriculture	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse en viticulture	Mise en place d'une stratégie de protection des cultures alternative à l'utilisation de phytosanitaire de synthèse afin de limiter les risques de pollution des eaux	PHYTO_03	386.50 €/ha/an
12	PA_MAO4_VE02	Biodiversité	Arboriculture	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse en viticulture	Mise en place d'une stratégie de protection des cultures alternative à l'utilisation de phytosanitaire de synthèse afin de limiter les risques de pollution des eaux	PHYTO_03	386.50 €/ha/an
13	PA_MAO4_VI01	Eau	Viticulture	Entretien des prés-vergers	Mise en place d'un couvert herbacé pérenne sur les sols tassés nus dans l'inter-rang sous vignes afin de réduire les risques d'érosion du sol, de lessivage ou de ruissellement	COUVER_03	140.78 €/ha/an
14	PA_MAO4_VI02	Eau	Viticulture	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse en viticulture	Mise en place d'une stratégie de protection des cultures alternative à l'utilisation de phytosanitaire de synthèse afin de limiter les risques de pollution des eaux	PHYTO_03	399.98 €/ha/an
15	PA_MAO4_VI02	Biodiversité	Viticulture	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse en viticulture	Mise en place d'une stratégie de protection des cultures alternative à l'utilisation de phytosanitaire de synthèse afin de limiter les risques de pollution des eaux	PHYTO_03	399.98 €/ha/an
16	PA_MAO4_VI03	Eau	Viticulture	Réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires herbicides sur l'inter-rang des vignes	Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires herbicides de synthèse en viticulture afin de limiter le risque de pollution des eaux	PHYTO_01 PHYTO_10	109.20 + 109.58 = 218.78 €/ha/an
17	PA_MAO2_ARD1	Biodiversité	Arbres isolés ou en alignement	Entretien d'arbres isolés ou en alignement	Assurer l'entretien des arbres isolés ou en alignement qui constituent des éléments importants de la continuité forestière et des corridors écologiques	LINEA_02	19.80 €/arbre/an

\*ou les codes des sous-zones à enjeu : 02 pour « Biodiversité », 03 pour « DFCI » et 04 pour « Eau »

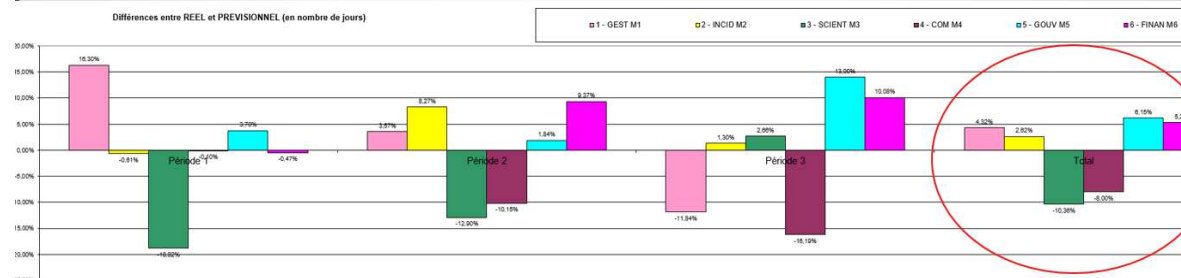
Les codes des MAEC localisées proposés pourront s'être modifiés afin de permettre l'enregistrement dans les logiciels informatiques.

\*\*Ce montant pourra être perçu pendant une durée de 4 années maximum. La 5<sup>ème</sup> année, le montant perçu devra correspondre au montant de l'engagement unitaire HERBE\_09 soit 75.44 €

Au total, **23 009.20 €** ont été contractualisés par 2 éleveurs sur la plaine des Maures pour la période 2016-2017 (MAEC PA\_MA02\_HE01 Amélioration de la gestion pastorale (opération herbe 09) concernant la sous zone à enjeu biodiversité).

### L'animation (2015-2017)

GEST : Gestion des Contrats Natura 2000, des MAEC et animation foncière ; INCID : Etudes d'incidences ; SCIENT : suivis scientifiques ; COM : actions de communication et sensibilisation ; GOUV : Gouvernance du site ; FINAN : Gestion financière et divers.



**Synthèse** : L'animation a été davantage centrée sur la gouvernance du site, la gestion financière, les Contrats Natura 2000 et les études d'incidences que ce qui était prévu initialement. Un manque de suivis scientifiques et d'actions de communication par rapport à ce qui était prévu est à noter. De fait, des actions plus ciblées sur les suivis scientifiques et la communication sont prévues dans le futur programme d'actions proposé pour les trois prochaines années.

- **Programme d'actions prévisionnel pour les trois prochaines années**

### Les contrats Natura 2000

**731 300 €** sont prévus pour les contrats Natura 2000 pour les trois prochaines années (sept 2018-sept 2021). La majorité des contrats sont prévus en 2019 et 2020 car le PDR FEADER Contrats Natura 2000 s'arrêtant en 2020 (justificatifs à renvoyer avant le 31 décembre 2020), les acteurs préfèrent déposer de nouveaux contrats pour une période de 5 ans une fois le futur PDR annoncé par la Région.

Massif (M) / Plaine (P)	Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité DDC OB	Structure concernée	Commentaires	Année 1 (09/2018-09/2019)	Année 2 (09/2019-09/2020)	Année 3 (09/2020-09/2021)	TOTAL
P	F22708	k.3.1 Réalisation du débroussaillage manuel sur les secteurs riches en Tortue d'Hermann	1	CCCV	1 contrat : Petites Aurèdes, Le Carnet des Maures (17,5 ha)	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
M	F22708	6			Tou 2 contrats suivant résultats Suivi Tortue d'Hermann: piste de Valpayette et piste de la serre (Les Mayons)	0,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €
M	A32323 P	31 Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	1	CEN	1 contrat : Aménagement gîte de la Bastide en ruine de Saint Daumas (Petit Rhodolophe) : 3000 euros(travaux)+500 euros (frais suivis) : en interne	4500	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €
P	F22713	K.1.1 Création et entretien de lisières, d'interfaces ou de corridors favorables aux tortues	1	CEN	1 contrat : Site de Saint-Daumas (17 ha en mosaïque donc 8 ha financé)	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
M	A32306 P et R	27 Chantier de réhabilitation, de plantation et d'entretiens d'alignement de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	1	ASLSV	1 contrat : Gonfaron (1ha)	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
M	F22703	1 Mise en œuvre de régénérations dirigées en faveur du Chêne liège	2	Conseil départemental du var	1 contrat : ENSOUVAR concourant : surface de la châtaigneraie d'environ 24 ha mais seulement la moitié (environ 12 ha) est dans le site Natura 2000. Itas = 9 000 euros (ASLSV, A32306P et R). <b>Donc 12 ha = 108000 euros.</b> Le coût est à revoir en fonction du diagnostic actualisé et de la tarification.	0,00 €	108 000,00 €	0,00 €	108 000,00 €
M	F22703	1	2	Ville de Sainte-Maxime	1 contrat : Site les dauids (8 ha).	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
M	F22703	1	2	ASLSV	1 contrat : pour ma moyenne d'environ 200 euros/ha (tout compris). La repasse n'est pas comprise dans le contrat.	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
M	F22703	1	2	ASLSV	3 contrats : entre 2100 et 23500 euros. Moyenne d'environ 6200 euros/ha (sur 5 contrats).	68 000,00 €	0,00 €	0,00 €	68 000,00 €
P	F22711	M.5.1 Chantiers d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables (concerne que robinier faux-acacia, mimosa, alanté, érable negundo, roseaux de la Pampa, Figueur de Barbarie, Jussies)	2	GEMAPI (CCCV)	1 contrat : Jussies (Rte). Le coût précis est à définir plus précisément en fonction des reliefs d'espèces de la RNNM.	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
M	F22711	M.5.1	2	Ville de Sainte-Maxime	1 contrat sur le Mimosa : 6000 euros/ha. Cibler 3 ha.	48 000,00 €	0,00 €	0,00 €	48 000,00 €
M	F22711	M.5.1	2	Ville de Sainte-Maxime	1 contrat sur le Mimosa : 6000 euros/ha. Cibler 3 ha.	0,00 €	48 000,00 €		48 000,00 €
M	F22705	3 Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	2	CCCV	1 contrat : Châtaigneraie abandonnée aux lieux-dit : Les Martels (Pignan, Gonfaron et Carnoules : environ 10 ha)	68 000,00 €	0,00 €	0,00 €	68 000,00 €
M	F22705	3	2	CCCV	3 contrats : Châtaigneraies abandonnées aux lieux-dit : Fontjay (Gonfaron, environ 50 ha mais proposer 10 ha en CND2000); Malvalon (Les mayons : environ 10 ha); Le Tillouil (Les Maures, environ 1 ha)	0,00 €	142 800,00 €	0,00 €	142 800,00 €
M	F22715	2 Travaux d'irégularisation de peuplement forestiers de Chêne liège selon un logique non productive	2	ASLSV	1 contrat : Les Mayons (Dagonnot) => Problème avec la RNN	0,00 €	12 100,00 €	0,00 €	12 100,00 €
M	F22714 A32326 P	22 Investissements visant à informer les usagers de la forêt pour limiter leur impact	2	Ville de Sainte-Maxime	1 contrat : 4 panneaux à 700 euros/panneau (Site les dauids)	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €	2 800,00 €
M	F22714 A32326 P	22	2	CCCV	1 contrat : 1 panneau au Vallon des Elmes	700,00 €	0,00 €	0,00 €	700,00 €
M	F22714 A32326 P	22	2	CNF	1 contrat : 1 panneau au Treps	700,00 €	0,00 €	0,00 €	700,00 €
M	F22714 A32326 P	22	2	CCCV	1 contrat : Au niveau du carrefour au Cros Mouton	0,00 €	700,00 €	0,00 €	700,00 €
<b>Autres contrats à définir</b>						<b>à définir</b>	<b>à définir</b>	<b>à définir</b>	<b>à définir</b>
<b>TOTAL</b>						<b>409 700,00 €</b>	<b>321 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>731 300,00 €</b>

Les Mesures agro-environnementales et climatiques Voici le programme d'actions prévisionnel inscrit dans le PAEC (ci-dessous). **La DREAL a réaffirmé le fait que l'animateur du site Natura 2000 n'a pas à assumer l'animation des MAEC. C'est aux acteurs locaux de porter cette animation (CERPAM, Chambre d'agriculture, SPCV, AgrioBio Var, etc.).** Une prestation pastorale avec le CERPAM est prévue pour les trois prochaines années afin que l'animation des MAEC en lien avec le pastoralisme soient réalisées.

Poste	Montant annuel évalué	Montant sur 5 ans	Financement
Contrats MAEC	367 500 €	1 837 500 €	75 % FEADER / 25% cofinancier*
Animation – Animatrice Natura 2000 (SMMM)	7300 € (60 jours)	36 500 €	Convention d'animation 100% Etat (jusqu'au 29 juillet 2017, renouvelable)
Animation – Prestation CERPAM	1 500 €	7 500 €	
Conseils et diagnostics d'exploitation	3 000 €	15 000 €	A définir
Actions de formation	2 000 €	10 000 €	A définir
Investissements non productifs	3 000 €	15 000 €	A définir
<b>TOTAL</b>	<b>384 300 €</b>	<b>1 921 500 €</b>	

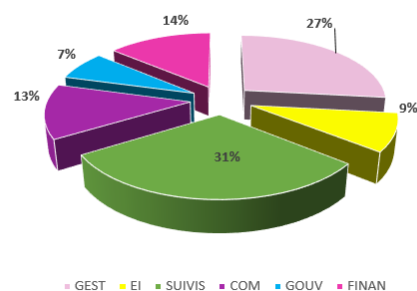
\*cofinancements :

- mesures à enjeu « DFCI » : 12,5% Conseil Régional PACA / 12,5% Conseil Départemental du Var
- mesures à enjeu « eau » : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- mesures à enjeu « biodiversité » dans Natura 2000 : Etat
- mesures à enjeu « biodiversité » hors Natura 2000 : Conseil Régional PACA
- mesures à enjeu « herbe » : Etat

### L'animation (2018-2021)

Le temps de travail de l'animatrice Natura 2000 pour la période sept 2018-sept 2021 sera ventilé de la manière suivante :

Répartition prévisionnelle du temps de travail



3 - SCIENT			PREV-1	PREV-2	PREV-3	PREV-TOT	PREV-TOT (%)	
M01	SCIENT : études en régie	Suivi de la gestion du Myriophylle du Brésil à Capetude (Colabrières)	10	10	8	28	181	212
		Compléments d'inventaires et recherche de gîtes cavernicoles et arboricoles pour les chiroptères *** (Suivi Vigie Nature) - Suivi annuel des colonies de chauve-souris + pose SMOBAr+ accompagnements occasionnels des suivis scientifiques + analyse des données	10	10	8	28		
		Suivi de l'évolution et de l'efficacité des CN2000 F22703 "Mise en œuvre de régénérations dirigées en faveur du Chêne liège" et élaboration d'un protocole de suivi de ces contrats	5	2	0	7		
		Estimation des densités et des structures démographiques de la tortue d'Hermann et Pêcheche des sites de ponte et Télémétrie de la Tortue d'Hermann *** Suivi de la Tortue d'Hermann dans la Plaine des Maures	26	6	0	32		
		Suivi du Loup dans le massif des Maures (piège photographique)	4	4	4	12		
		Suivi du nombre de station à Laurier-rose ou à Gallitier		5	20	25		
		Suivi quantitatif et qualitatif des Antyllis barba-jovis			13	13		
		Réactualisation des vieilles données de Spiranthé d'été et suivi quantitatif et qualitatif des populations menacées.		5	10	15		
		Inventaires et suivi des EVVEE (Aille elleu déclinaison locale de la stratégie régionale et cibler un ou plusieurs secteurs pour les inventaires)	5	5	5	15		
		Ecoule crépusculaire et comptage des reproducteurs Blogios Nain	2	2	2	6		
M02	SCIENT : études sous-traitée	Etude : Inventaire et cartographie des habitats naturels et de la flore d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR930622 Plaine et massif des maures-Partie Plaine	7	4	0	11	22	31
M02	SCIENT : études sous-traitée	Etude : Inventaire et cartographie des gîtes, des territoires de chasse, des corridors du Petit rhinolophe dans le Massif des Maures et des Gîtes de la colonie du Murin de Bechstein dans la plaine des Maures	7	4	0	11		
M03	SCIENT : EOD et bancarisation dans SILENE		3	3	3	9	9	

### Les études et suivis complémentaires

**Deux études scientifiques seront sous-traitées.** La première étude concerne la mise à jour de la cartographie des habitats naturels et de la flore d'intérêt communautaire du site Natura 2000 de la plaine des Maures. La deuxième étude concerne les chiroptères (inventaire et cartographie des gîtes, des territoires de chasse, des corridors du Petit rhinolophe dans le Massif des Maures et des gîtes de la colonie du Murin de Bechstein dans la plaine des Maures). **Les services de l'Etat valident la mise en œuvre de ces deux études pour un budget de 27 000€ et 35 000 €.**

### Autres prestations

Des outils de communication et sensibilisation seront élaborés ou proposés pour les trois prochaines années d'animation. Le montant total des prestations de communication est de **6 772.75 €.**

Budget prévisionnel

Coût total prévisionnel (Financement Etat/Europe via le FEADER « Animation Natura 2000 »)

A DEPENSES PREVISIONNELLES - synthèse	
Dépenses	Montant HT en €
1_Prestations de service	73 772,75 €
2_Dépenses de rémunération	123 700,00 €
3_Frais de déplacements	10 500,00 €
Frais de formation	1 250,00 €
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>209 222,75 €</b>
	47% = 98 334,69 €
	53% = 110 888,06 €

B PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET		
Financiers sollicités	Montant en €	% du total de A
Etat	98 334,69 €	47%
UE	110 888,06 €	53%
Région		0%
Département		0%
Agences de l'eau		0%
Autre (précisez) :		0%
Sous-total financeurs publics	209 222,75 €	100%
Participation du secteur privé (précisez) :		0%
		0%
		0%
Sous-total financeurs privés	0,00 €	0%
Auto - financement de la structure animatrice	0,00 €	0%
<b>TOTAL général = coût du projet</b>	<b>209 222,75 €</b>	<b>100%</b>
Recettes prévisionnelles générées par le projet (pendant la durée de l'opération)		
Auto - financement de la structure animatrice (hors FEADER Animation Natura 2000)	5 000,00 €	

	sept. 2018/sept. 2019	sept. 2019/sept. 2020	sept. 2020/sept. 2021	TOTAL
Contrats Natura 2000	517 700,00 €	213 600,00 €	-00 €	731 300,00 €
MAEC	384 300,00 €	384 300,00 €	384 300,00 €	1 152 900,00 €
Frais Animation (rémunération, service, déplacement)	69 740,92 €	69 740,92 €	69 740,92 €	209 222,75 €
<b>TOTAL</b>	971 740,92 €	667 640,92 €	454 040,92 €	<b>2 093 422,75 €</b>

Les services de l'Etat valident ce programme d'actions prévisionnel pour les trois prochaines années.

Le Syndicat Mixte du Massif des Maures répondra au prochain appel à projet FEADER « Animation Natura 2000 » en mai 2018 pour commencer l'animation avant la fin de l'année 2018.